

DOSSIER DE CANDIDATURE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2026 / 2027

- **NOM d'usage** **Prénom** :
 - Date de naissance : **Adresse personnelle /mail :**
 - A.G.S. au 01/09/2024 : **Echelon :**
 - Derniere Note **Date D'inspection :**
 - **AFFECTATION** (Nom, Adresse et n° de tél. de l'école) :
 - Titre universitaire de plus haut niveau détenu et date d'obtention :

- Au titre de l'année scolaire 2024/2026 pour laquelle vous sollicitez ce congé, avez-vous l'intention de demander une mutation ? OUI NON

- Congés, disponibilité ou aménagement déjà obtenus au cours de la carrière (disponibilité, congé parental, temps partiel, etc) :

- Avez-vous déjà bénéficié d'un congé de formation ? OUI NON
Si oui, préciser 1) du..... au..... soitmois

La formation que vous avez suivie à ce titre :

- Avez-vous entamé sur votre temps personnel au cours des dernières années ou au cours de la présente année scolaire un cursus de formation ?

Si oui, veuillez préciser, sur un document joint, la nature de la formation entamée ainsi que le niveau atteint.

- Je soussigné (e) sollicite un congé de formation professionnelle pendant l'année scolaire 2025/2026, de préférence d'une durée de mois.

- Au cours de ce congé, j'envisage de suivre la formation suivante :
- désignation :
- date de début : date de fin :
- durée :
- organisme responsable :

(Joindre une lettre de motivation détaillée)

- Je m'engage à remettre à l'administration, à la fin de chaque mois, une attestation de présence effective en formation.
- Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.
- Je m'engage à respecter :
 - les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
 - l'obligation de paiement de retenues pour pension.

Adresse en congé de formation :

A , le

Signature :

*A transmettre obligatoirement à votre IEN, pour avis,
pour le 30 janvier 2026*

Avis, nom et signature de l'IEN de circonscription :

à , le

*Dossier à retourner au bureau de la gestion collective après avis,
pour le 6 février 2026*